

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU FINISTERE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE LANDIVISIAU



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
séance du 13 février 2024

## Délibération n°2024-02-009

Date de convocation : 7 février 2024

Conseillers en exercice : 45	Présents : 43	Votants : 43
------------------------------	---------------	--------------

### **Aide financière aux communes dans le cadre de leur adhésion à HEOL – Période 2024-2026**

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 du mois de février à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à la MPT de Bodilis, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Etaient présents

M. BRETON Jean-Pierre, M. JEZEQUEL Jean, M. MORRY Yvan, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. PALUD Jean, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, Mme LE ROUX Catherine, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme ABAZIOU Nadine, M. ABGRALL Dominique, Mme LE GUERN Marlène, M. GILET Yves-Marie, Mme QUILLEVERE Gwénaëlle

Avaient donné  
procuration

/

Absent(s) excusé(s) M. SALIOU Louis

Absent(s) Mme KERVELLA Julie

Participait aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme CLOAREC Marie-Françoise

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Morlaix, HEOL, propose aux communes la prestation de Conseil en Energie Partagé (CEP). Il s'agit d'un accompagnement personnalisé, basé sur un diagnostic du patrimoine communal et visant plusieurs objectifs :

- optimiser la gestion de l'énergie et de l'eau,
- réduire les consommations,
- réduire les charges liées à l'énergie,
- soutenir les projets de rénovation et/ou construction,
- apporter un suivi technique et des préconisations dans le temps,
- informer et sensibiliser les usagers.

Par délibérations de 2016 et 2020, le conseil communautaire a délibéré en vue d'apporter une aide de 0,32 cts puis 0,42 cts par habitant et par an aux communes adhérentes à HEOL (le coût annuel 2023 pour la commune était par exemple de 1,42 €/habitant).

Le coût annuel pour les communes étant fixé à 1,46 €/habitants en 2024, à 1,47 €/habitants en 2025 et à 1,49 €/habitants en 2026, la Communauté de communes propose de contribuer à l'adhésion des communes à HEOL à hauteur de 0,46 €/habitant en 2024, de 0,47 €/habitant en 2025 et de 0,49 €/habitant en 2026.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 9 janvier 2024 ;  
Vu l'avis favorable de la conférence des maires du 6 février 2024 ;  
Ayant entendu son rapporteur, Mme Marie Claire Hénaff, vice-présidente ;

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Apporte, sur la période 2024-2026, une aide de 0,46 €/habitant en 2024, de 0,47 €/habitant en 2025 et de 0,49 €/habitant en 2026 aux communes qui adhèrent à HEOL.**
- **Autorise le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'application de cette décision.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
le 15 février 2024.

La Secrétaire de séance,  
Marie-Françoise CLOAREC.

Le Président,  
Henri BILLON.

